

CRAD40

Les bénéfices sans les dégâts



Faisons tomber les masques du CRAD40

sur : www.crad40.com

www.amisdelaterre.org



**Les Amis
de la Terre**

Mains sales, poches pleines !

En France, le CAC 40 réunit les quarante multinationales françaises les plus actives sur les marchés boursiers... et aussi celles dont les activités causent le plus de dommages sociaux et environnementaux !

» Venez découvrir l'exemple de Total, éminent membre du CRAD 40.

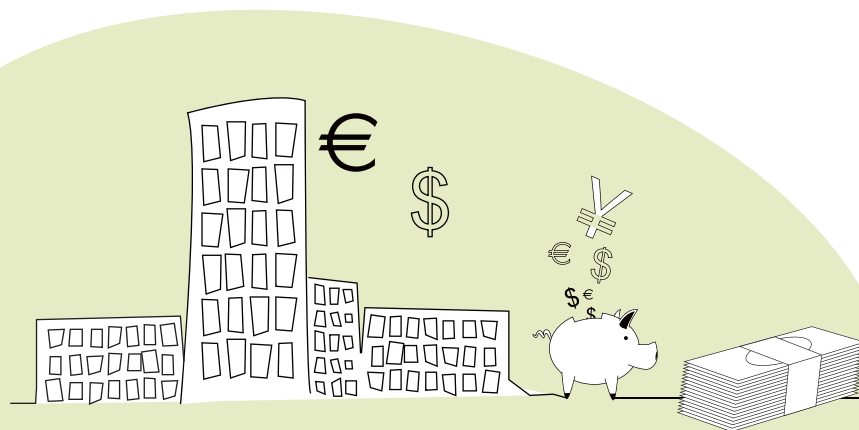
Une responsabilité en écran de fumée

18 juin 2012, Rio de Janeiro (Brésil). A l'occasion du Sommet de l'ONU sur le développement durable, dit « Rio +20 », le PDG de Total, Christophe de Margerie, fait un déplacement spécial. Sa mission : vanter les efforts de son groupe, signataire du « Pacte mondial » des Nations unies. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Cette initiative internationale lancée par l'ONU en 2000 vise à inciter les entreprises à adopter une attitude responsable en respectant des principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement ou à la corruption¹. Une démarche sans contrainte ni sanction pour l'entreprise et de l'aveu de l'ONU elle-même, peu efficace : processus d'entrée « pas assez sélectif », lacunes de « surveillance pour mesurer l'application des principes par les signataires »², etc. Conclusion : la ratification de cette initiative n'est en aucun cas « un certificat de future bonne conduite » !

Des engagements volontaires peu contraignants

Le « Pacte mondial », comme les multiples « chartes éthiques » ou « codes de bonne conduite » font partie des nombreux écrans de fumée mis en place par les multinationales pour éviter tout cadre juridiquement contraignant. L'intérêt est d'afficher une image responsable, avec des principes très généraux et peu opérationnels, et d'étouffer toute contestation ou possibilité de poursuite devant un tribunal.

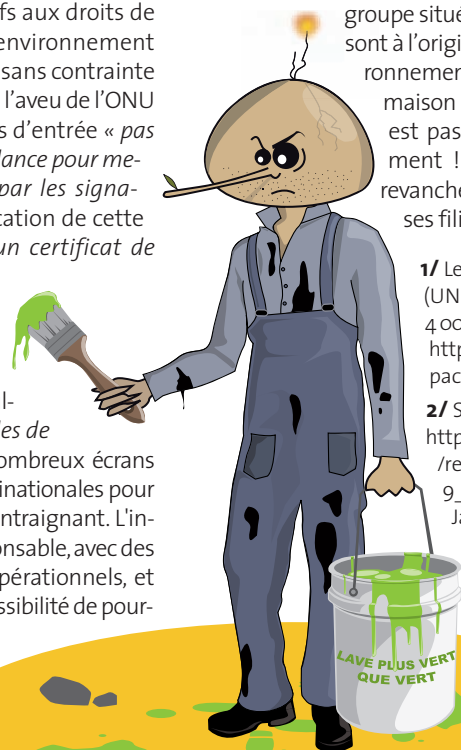
Privilegiés en France comme au niveau international, ces engagements volontaires sont devenus des instruments



d'écoblanchiment (« greenwashing »). Total, la plus grande multinationale Française profite largement de l'image positive que lui procurent ces engagements, et les bafoue pour maximiser ses profits. En effet, peu importe si les activités des filiales du groupe situées dans les pays du Sud, sont à l'origine de catastrophes environnementales et sociales, Total, la maison mère de ces filiales, n'en est pas responsable juridiquement ! Le groupe collecte en revanche les profits générés par ses filiales.

1/ Le Pacte mondial de l'ONU (UN Global compact) réunit 4 000 membres. En savoir plus : <http://www.unglobalcompact.org/languages/french/>

2/ Source : http://www.unjui.org/data-reports/2010/JIU.REP.2010-9_For%20Printing_17%20-January%202011.pdf



43 000

nombre estimé de sociétés multinationales : les plus grandes d'entre elles concentrent assez de pouvoir pour orienter les politiques d'intérêt général dans le sens de leurs intérêts privés.

147

de ces multinationales contrôlent à elles seules 80 % des valeurs de l'ensemble de ces 43 000 sociétés, formant un réseau de « super-entités » dominant les marchés mondiaux.



Exploitation de sables bitumineux dans l'Alberta au Canada.

Du greenwashing sous toutes ses formes

L'engagement de Total à travers la signature de pactes et chartes n'est pas la seule technique que le groupe utilise pour « verdir » son image. Via sa fondation, Total est l'un des premiers mécènes de France en matière sociale. Si certaines actions peuvent avoir un côté positif, d'autres semblent relever de la stratégie marketing. Ainsi, dès novembre 2012, la Fondation Total financera une exposition au Musée du Quai Branly sur l'art traditionnel du Nigéria. Un pays où le groupe poursuit illégalement le torchage du gaz ! Cacher la détresse des populations locales sous le faste d'une exposition dans un grand musée français : quel bel exemple de greenwashing !

• Voir notamment le rapport des Amis de la Terre : *La réalité derrière la « sécurité énergétique » de l'Union européenne.*

Total, un Pinocchio récidiviste !

Pour dénoncer les impacts négatifs de certaines entreprises françaises, en totale contradiction avec l'image vertueuse qu'elles cherchent à se donner, les Amis de la Terre organisent les Prix Pinocchio du développement durable. Total y est souvent nommé...

Pour plus d'informations : www.prix-pinocchio.org

Quelques définitions

- **Maison mère** : entreprise qui détient le capital d'une ou plusieurs autres et possède un pouvoir de décision sur celles-ci.
- **Filiale** : entreprise qui est contrôlée par une autre entreprise, appelée maison mère.
- **Groupe de sociétés/entreprises** : entité économique composée de plusieurs entreprises, qui sont gérées par une entreprise dirigeante, appelée maison mère.
- **Ecoblanchiment ou greenwashing** : procédé utilisé par une entreprise dans le but de se donner une image responsable, socialement et écologiquement.

Profits au Nord, dégats au Sud

Fondée en 1924, Total est la première entreprise française et la première capitalisation boursière de la zone Euro. Elle compte parmi les cinq plus grandes compagnies pétrolières privées au monde aux côtés d'Exxon, Shell, BP et Chevron. L'activité de Total couvre les activités de recherche, d'exploration, et de production de gaz et de pétrole ainsi que le raffinage et la distribution.

Chiffre d'affaires : **185** milliards d'euros en 2011 (soit près d'un dixième du PIB français !)

Dividendes en 2012 : **5,3** milliards d'euros

Présent dans plus de 130 pays, Total s'appuie sur un réseau tentaculaire de 870 filiales à travers le monde ! Citons par exemple Total E&P Canada ou Total E&P Guyane française. En l'état actuel du droit, cette segmentation de l'activité permet à Total de s'assurer une quasi-impunité vis-à-vis des dommages occasionnés par ses filiales et ce même si elle détient 100 % de leur capital et les contrôle de facto. **En tant que première entreprise française, Total a largement les moyens d'initier une transition énergétique**, d'améliorer ses pratiques et de réduire les impacts liés à ses activités !

0,27 % : c'est le pourcentage de son chiffre d'affaires que Total investit dans les énergies renouvelables

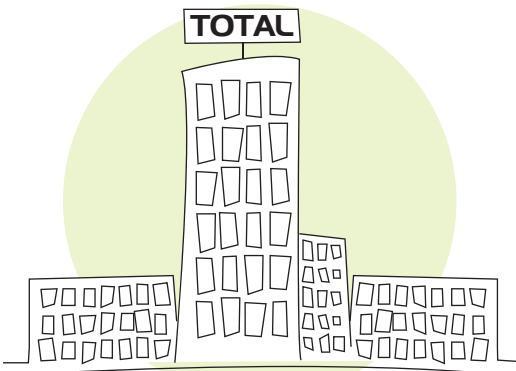
2,4 millions : nombre de barils de pétrole produits chaque jour par Total

46 millions de tonnes de CO₂ : les émissions annuelles produites par les installations de Total dans le monde (équivalent de 9 % des émissions françaises annuelles)

Maisons mères et ses filiales : un casse-tête juridique bien pratique !

Au niveau économique, le groupe Total représente une entité unique, constituée de son siège social hébergé en France et de l'ensemble de ses filiales réparties à travers le monde.

Les profits réalisés par ses filiales opérant en France ou à l'étranger sont capitalisés par la maison mère, lui permettant de réaliser un chiffre d'affaires considérable. C'est grâce à ce réseau interconnecté pour les intérêts du groupe que Total est l'une des entreprises les plus rentables sur les marchés financiers.



Présent dans **130** pays par le biais de **870** filiales

Juridiquement pourtant, le groupe Total n'existe pas. En l'état actuel du droit, chaque unité composant le groupe Total est en effet pleinement autonome et indépendante, créant un voile opaque entre la maison mère et ses filiales. Si bien qu'en cas de dommage environnemental ou social causé par l'une de ses filiales, la maison mère sera totalement exonérée de toute responsabilité ! Les conceptions économiques et juridiques du groupe ne se recoupent pas laissant place à un énorme vide juridique (voir encadré).

En cas de dommage causé par Total sur le territoire français, le droit français s'appliquera automatiquement aux victimes. En revanche, à l'étranger, c'est le droit du pays hôte de cette filiale qui prévaut. Or, ces filiales sont très souvent situées dans des pays où les droits sociaux et environnementaux sont faibles, voire inexistants et où la corruption est un véritable fléau, ne permettant pas une protection réellement efficace des victimes.

L'ensemble des personnes en relation directe ou indirecte avec Total doivent être protégées sur la base du droit français ! **Agissez avec nous pour que soit adoptée une législation rendant les maisons mères juridiquement responsables de leurs filiales !**



Le torchage illégal du gaz dans le Delta du Niger ruine les conditions de vie des populations locales.

Vision juridique du groupe



Le groupe Total n'existe pas. Chaque entité est autonome juridiquement et redevable de ses propres actions.

Vision économique du groupe



Le groupe existe économiquement. Maison-mère et filiales forment un réseau interconnecté au service des intérêts du groupe.

source : Les entreprises transnationales et leur responsabilité sociétale. Sherpa.

Accès des victimes à la justice :

Lorsqu'une filiale étrangère d'un groupe français est à l'origine d'un dommage dans son pays d'implantation, **il est presque impossible pour les victimes d'obtenir réparation et de faire condamner la maison mère**, véritable détentrice du pouvoir de décision. Les multinationales profitent de la faiblesse du système judiciaire et de la corruption des pays du Sud pour agir en quasi-impunité. Surtout, l'état actuel du droit interdit à ces victimes de bénéficier des mêmes protections que les victimes françaises et ainsi d'engager la responsabilité de la société mère sur les bases du droit français. Ouvrir les portes des tribunaux français aux victimes des filiales de Total est une priorité !

Fiscalité : Total, champion de l'opacité

Malgré un bénéfice annuel moyen de 10 milliards d'euros au cours des dix dernières années, Total a échappé au paiement de l'impôt sur les sociétés... Comment? Simplement en se déclarant déficitaire sur ses seules activités réalisées sur le territoire français, s'exonérant ainsi intégralement du paiement de l'impôt, malgré des profits considérables à l'étranger par le biais de ses filiales. Avec un chiffre d'affaires de 185 milliards d'euros en 2011, Total n'a payé que 300 millions d'euros d'impôt en 2011. Soit une demi-journée d'activité pour le groupe...

De même, Total entretient la plus grande opacité sur la localisation et les comptes financiers de ses 870 filiales. Total possède pourtant dix filiales officiellement situées dans un paradis fiscal c'est-à-dire refusant toute transparence fiscale et coopération administrative avec la France.

Pour en savoir plus sur les systèmes juridiques liés aux multinationales, rendez-vous sur : www.amisdelaterre.org/multinationales

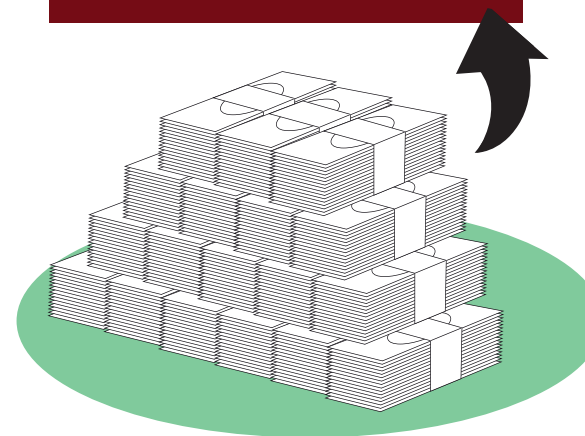
A vous d'agir !

Faites pression sur votre député !

Les Amis de la Terre ont besoin de vous ! Aidez nous à construire un cadre juridique véritablement contraignant pour Total et les autres grandes multinationales pour que cessent les injustices dont souffrent leurs victimes ! Plus nous serons nombreux, plus nous ferons entendre notre voix !

Rendez-vous sur le site internet www.CRAD40.com, signez la pétition et demandez à votre député de rendre Total juridiquement responsable pour les dommages environnementaux et sociaux causés par ses filiales !

Paradis fiscaux



Je fais un don pour la campagne « Faisons tomber les masques du CRAD40 »

- ☐ **30 €** financent nos documents de sensibilisation auprès du grand public
- ☐ **50 €** renforcent notre travail de plaidoyer auprès des décideurs
- ☐ **75 €** soutiennent la réalisation de travaux d'étude

Je participe à la campagne !

Je souhaite diffuser gratuitement..... brochures « Faisons tomber les masques du CRAD40 »

Contribution libre :€ (Frais de port non inclus).

N'oubliez pas de remplir vos coordonnées au verso !

Un geste simple mais essentiel pour sensibiliser un plus grand nombre de citoyens.

Total : roi du lobbying



Action des Amis de la Terre devant le siège de Total à La Défense.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par les transports : une priorité de l'Union européenne pour lutter contre les changements climatiques, illustrée par la directive sur la Qualité des carburants.

Cette directive propose de classer les carburants selon leur « intensité carbone », et de prendre en compte le caractère plus polluant des sables bitumineux (+ 23 % d'émissions de GES par rapport au pétrole conventionnel). Son adoption freinerait ainsi leur importation en Europe mais fait face à de nombreux opposants. Aux pressions du Canada, qui possède les plus importantes réserves de sables bitumineux, s'ajoutent celles de... Total ! Car cette réglementation limiterait les projets d'exploitation de sables bitumineux du groupe au Canada. La France vient d'ouvrir un consulat en Alberta et les rencontres entre le PDG de Total Canada et l'ambassadeur du Canada à Paris se font plus nombreuses. Pour montrer sa bonne volonté, Total finance également l'extension du lycée français de Calgary. Des arguments susceptibles de peser sur le vote de la France au moment de sceller l'avenir de cette directive ?

En savoir plus : <http://www.amisdelaterre.org/fqd>

» L'EMPIRE TOTAL : toujours plus loin, toujours plus sale

ARCTIQUE : sous la banquise, le gaz ! L'Arctique est l'un des derniers écosystèmes encore « protégé » des exploitations pétrolières. Son rôle est fondamental dans la régulation du climat mondial et la préservation d'une biodiversité unique. Mais du fait de l'augmentation de la température mondiale, la banquise a perdu 1/3 de sa surface au cours des 30 dernières années. Un drame qui ravit les grands groupes pétroliers. D'une pierre, deux coups ! Total exploite des hydrocarbures polluants aux quatre coins du globe, contribuant par là-même à la fonte de la banquise en Arctique, ce qui lui permettra d'accéder prochainement aux réserves de gaz qui se trouvent sous la glace !

ELGIN : Total en eaux troubles Présentée comme un « projet pionnier et une référence mondiale » par Total, la plateforme de forage en eaux profonde d'Elgin en Mer du Nord a pourtant dû être évacuée le 25 mars 2012. Menaçant d'exploser du fait d'une importante fuite de gaz survenue à plus de 4 000 mètres de profondeur, la plateforme détenue par Total E&P UK Limited a relâché jusqu'à 200 000 m³ de gaz par jour au début de la catastrophe. La fuite a finalement duré près de deux mois. De l'aveu même de Total, il s'agit du plus gros incident pour l'entreprise en Mer du Nord depuis au moins 10 ans.



Credit: Total E&P UK

CANADA : Pavillon noir sur les sables bitumineux Les sables bitumineux sont un désastre écologique et social dont Total est l'un des leaders mondiaux et l'opérateur, via sa filiale Total E&P Canada, de plusieurs projets au Canada, dont certains à proximité de sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La transformation des sables bitumineux en baril de pétrole mobilise d'énormes ressources. Ainsi, un baril nécessite entre 3 et 5 m³ d'eau et le traitement de 2 tonnes de sables bitumineux. De plus, ces techniques libèrent de 3 à 5 fois plus de gaz à effets de serre que le pétrole conventionnel. Enfin, entre déforestation, pollutions et destruction de la faune et de la flore, l'environnement et la santé des communautés indigènes sont largement menacés par ces projets.

En savoir plus : <http://www.amisdelaterre.org/sablesbitumineux.html>



NIGÉRIA : Delta du Niger, le scandale permanent Présent au Nigéria depuis 1962, Total y « tire » près de 10 % de sa production mondiale totale et participe à faire de la zone du Delta du Niger l'une des plus polluées au monde. L'une de ses exploitations est située dans l'Etat de Rivers, sur les terres du peuple Egi, un clan d'environ 350 000 personnes dans 17 villages. Sur son site, Total qualifie de « cordiales » ses relations avec le clan, avec lequel un protocole d'entente a été signé en 2007. Pourtant, son histoire avec le peuple Egi est depuis toujours perturbée : explosion de centrale à gaz, fuites d'hydrocarbures, torchage massif de gaz... Récemment, Total a expulsé une partie du clan afin de moderniser l'une de ses centrales avant de clôturer la zone avec deux murs de béton. Les paysans se retrouvent sans terres à cultiver et sans aucune compensation.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Pas de frontières pour les pollutions Le Parc national des Virunga en RDC est l'un des plus importants sanctuaires de biodiversité au monde. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, ce site est protégé contre l'exploration et l'exploitation pétrolière par la loi congolaise et par plusieurs conventions internationales. Pourtant, Total veut exploiter le pétrole qui s'y trouve en périphérie. Les pollutions ne connaissant pas de frontières, ces exploitations seraient tout aussi dramatiques qu'à l'intérieur du Parc et impacteraient durablement sa protection. Si la pression médiatique oblige Total à la prudence, le groupe refuse de s'engager à « ne jamais explorer ni exploiter aucun site du patrimoine mondial », comme le lui demande l'UNESCO.

Agir : signer la pétition du WWF : <http://petitions.wwf.fr/sos-virunga/>

OUGANDA : Le grand Nil Bleu, bientôt noir ? Le lac Albert compte parmi les plus grands lacs africains et constitue l'un des principaux réservoirs du Nil, le plus long fleuve du monde, dont dépendent des dizaines de millions de personnes. Via sa filiale ougandaise, Total détient plusieurs permis d'exploitation d'hydrocarbures dans cette zone, dont une grande partie située dans le périmètre du Parc national Murchison Falls. Traversé par le Nil, ce parc est une importante zone de biodiversité et occupe une place importante dans la préservation des eaux pour les populations du Nil vivant en amont. Protégé par la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides et par la loi ougandaise, ce parc devrait être mis à l'abri de tout projet de forage pétrolier. En effet, au titre de cette loi, les zones humides servant de source d'approvisionnement aux populations humaines doivent être protégées contre toute atteinte ou modification. Ainsi, seules les utilisations non destructrices peuvent être opérées à l'intérieur ou à proximité des zones humides. Total prévoit pourtant de creuser une vingtaine de puits dans cette zone en 2013 et d'y injecter du polymère afin de fluidifier le pétrole et de faciliter son extraction.

ARGENTINE : Gaz de schiste, attention, cocktail explosif ! Les gaz et huiles de schiste sont des hydrocarbures enfouis à plus de 3000 mètres de profondeur dans une roche compacte et imperméable. Une seule technique existe pour extraire ces ressources : la fracturation hydraulique. Le principe ? Injecter à plus de 3 000 mètres de profondeur un cocktail chimique des plus nocifs : près de 15 millions de m³ d'eau, de nombreux produits toxiques et du sable. Résultat : contamination des nappes phréatiques et des terres agricoles, scandale sanitaire pour les populations avoisinantes et surtout, catastrophe pour le climat !

En savoir plus : <http://www.amisdelaterre.org/Gaz-et-huiles-de-schiste.html>



EN FRANCE AUSSI !

Erika : Total nous fait marée noire ! Le 12 décembre 1999, le navire pétrolier Erika affrété par une filiale anglaise de Total transporte plus de 30 000 tonnes de pétrole quand il fait naufrage au large de la Bretagne. Bilan: 400 km de côtes souillées du Finistère à la Charente Maritime ; entre 200 000 et 300 000 oiseaux morts ; 20 000 tonnes de fioul déversées en mer. L'estimation du bilan écologique de la catastrophe s'élève à 370 millions d'euros. L'Erika, navire poubelle construit en 1975 et régulièrement utilisé par Total avant la catastrophe, était un imbroglio juridique à lui seul. Le jour du naufrage, entre l'affrèteur, le gestionnaire, l'armateur ou les multiples filiales, 11 nationalités sont impliquées dans l'opération de transport. Une situation parfaite pour « noyer » la responsabilité de Total ! Fort heureusement, pas aux yeux du juge.



AZF : plus jamais ça Le 21 septembre 2001, l'usine AZF de Toulouse est détruite par l'explosion d'un stock de matières chimiques. 31 personnes décèdent, des milliers sont blessées, et grièvement et/ou psychologiquement fragilisées. Des milliers de domiciles ont été détruits ou dégradés, des emplois supprimés, des entreprises fermées... Thierry Desmarests, PDG de Total à l'époque des faits, n'a cessé de nier la responsabilité de Total en soulignant qu'« en tant que PDG, [il] n'était pas responsable de tout ce qui se passait dans les filiales ». La responsabilité en reviendrait seulement à Grande Paroisse, filiale de Total et gestionnaire de l'usine. Pourtant, les jours suivants la catastrophe, Total s'est empressé de proposer aux victimes des arrangements à l'amiable : une indemnisation pour leurs dommages si elles renoncent à toutes poursuites judiciaires contre Total. La maison mère a ainsi versé plus de 2 milliards d'euros aux victimes, contribuant à améliorer son image largement écornée suite à la catastrophe. Alors, Total responsable moralement mais pas juridiquement ? C'est hélas ce qu'on conclut les juges le 24 septembre 2012.

» Oui, je soutiens les Amis de la Terre

Pour renforcer notre indépendance et avoir plus de poids pour faire entendre nos demandes, nous avons besoin de vous !

Aidez-nous en faisant un don, en adhérant à l'association, en diffusant notre travail. Votre soutien financiera notre travail de plaidoyer et d'appui aux luttes locales contre des projets controversés. Pour cela, remplissez ce bulletin et envoyez-le dans une enveloppe timbrée :

Les Amis de la Terre France • 28, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil.
règlement par chèque à l'ordre des Amis de la Terre.

J'adhère aux Amis de la Terre

☐ 40 € adhésion individuelle

☐ 56 € adhésion couple

☐ 17 € petit budget

Vous pouvez aussi adhérer ou faire un don en ligne :

www.amisdelaterre.org/faireundon

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Un premier jugement encourageant !

Le 11 mai 2012, Areva a été reconnu responsable de la mort d'un ex-salarié d'une de ses filiales exploitant une mine d'uranium au Niger. Pour la première fois, le tribunal a ainsi accepté de faire remonter la faute inexcusable de la filiale jusqu'à la société mère, dépassant le cloisonnement de façade entre ces deux unités. Il a jugé que, même si Areva n'avait qu'un contrôle minoritaire sur sa filiale, les conditions d'exploitation de la mine et les questions de sécurité étaient établies par le groupe français. Hélas, cette condamnation reste exceptionnelle et ne s'appuie pas sur un texte juridique global, permettant de systématiser ce lien juridique entre une maison mère et sa filiale.

Responsabiliser les entreprises : une étape dans la construction de sociétés soutenables

La concentration économique conduit à une fusion du pouvoir politique et du pouvoir économique. Elle est renforcée par le contrôle croissant des médias par les grandes entreprises et par le poids démesuré de la sphère financière qui accélère la crise écologique et la dépossession des biens communs au bénéfice des intérêts de quelques multinationales. La course effrénée aux hydrocarbures toujours plus polluants à laquelle se livre Total en est le meilleur exemple. Pourtant, si l'on veut éviter le pire et contenir le réchauffement climatique global moyen en deçà de 2°C d'ici à la fin du siècle, engagement à minima pris par la France, seul moins du quart des réserves prouvées en combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) peut être utilisé d'ici à 2050.

Dans la situation actuelle, nous ne sommes donc pas face à une pénurie de pétrole, mais bien face à un trop-plein !

Mais la refonte de la gouvernance de nos entreprises devra forcément s'accompagner d'un changement en profondeur de notre modèle de vie. Fondé sur la surconsommation et la boulimie énergétique, nos modes de consommation et de production sont à l'origine de nombreux impacts environnementaux et sociaux aux conséquences tragiques aussi bien au Sud qu'au Nord. Les multinationales de l'énergie dont Total entretiennent le mythe d'une énergie peu chère et abondante, ignorant les drames qu'elles provoquent.

» Pour les Amis de la Terre, la transition énergétique dans les pays développés doit permettre à la fois une réappropriation citoyenne du débat et une réduction drastique de la consommation. Le respect d'un « espace écologique », du local au global, de l'individu au collectif permet de débattre de ce qui est soutenable écologiquement et juste socialement en bornant les consommations entre :

- un droit à accéder à l'énergie pour tous, à prix modeste, permettant de couvrir ses besoins fondamentaux (plancher minimum)
- une interdiction des excès (plafond maximum) et une taxation progressive de l'énergie pour que les impacts de notre consommation ne se traduisent pas par l'accaparement de l'espace écologique d'autres sociétés ou des générations futures

Entre ces deux limites, les Amis de la Terre soutiennent l'émergence d'alternatives et de modes de vies permettant à chacun de bien vivre, au Nord comme au Sud.

« Vivre simplement pour que simplement d'autres puissent vivre » Ghandi

En savoir plus : Position des Amis de la Terre pour des sociétés soutenables. voir : www.amisdelaterre.org/vision

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, en demandant la rectification ou la suppression, ou vous opposer à leur diffusion.

Recommandations aux pouvoirs publics

» A l'égard des entreprises

- Adopter une législation reconnaissant la responsabilité juridique des maisons-mères des multinationales vis-à-vis des activités de leurs filiales, pour que ces entreprises cessent de profiter des lacunes juridiques actuelles, en France et dans les pays où elles opèrent, pour diluer leur responsabilité ;
- Imposer aux entreprises un *reporting* financier et extra-financier pays par pays et projet par projet pour que les multinationales cessent de profiter des paradis réglementaires, fiscaux et judiciaires, qui facilitent leur irresponsabilité ;
- Garantir que les fonds publics ne soient pas à l'origine de dommages environnementaux et sociaux, en obligeant les entreprises bénéficiaires de subventions et/ou de capitaux publics à entreprendre des études d'impacts en amont du financement de projet.

» A l'égard de la participation citoyenne

- Garantir un accès à la justice en France aux victimes des filiales des multinationales françaises opérant à l'étranger, sur la base du droit français et sans condition de nationalité ou de lieu de survenance du dommage ;
- Respecter le droit des communautés, et leur place centrale dans les prises de décisions concernant les projets notamment énergétiques sur leur territoire.

La fédération des **Amis de la Terre** est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique et religieux. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en français et à la formations du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 76 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon les priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Les Amis de la Terre France remercient leur partenaires pour leur soutien sur cette campagne : Peuples Solidaires, Collectif Guatemala, CADTM France, Survie, Réseau Foi et Justice, Greenpeace France, Réseau Action Climat, Sherpa, Bizi!, Attac



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des Amis de la Terre Europe, des Amis de la Terre Pays-Bas, des Amis de la Terre France et de CEE Bankwatch, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.